



## **AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mardi 14 décembre 2021 à 20h sous la présidence de monsieur Jean-Guy CHERION, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle annexe de la Mairie.

**Présents** : Messieurs CHERION, DENIS, DESVAUX, GUEULLET, REMMEAU, mesdames EDELIN, LAUDET-MARTINET, MARCHAND, MAYET, SANVOISIN

**Excusés** : Madame DERVIN (pouvoir Mme LAUDET-MARTINET), Madame DELRIEU (pouvoir Mme MARCHAND), Monsieur FERREIRA (pouvoir Mme LAUDET-MARTINET), Monsieur CURTON (pouvoir M GUEULLET)

**Absent** : Monsieur BACOURT

**Secrétaire de séance** : Madame MARCHAND

Le PV précédent est adopté à l'unanimité

### **1) Marché des logements communaux**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 4 février 2021, concernant la réalisation de 2 appartements locatifs pour un coût estimatif de 333 730 € HT. Il propose en complément la réalisation d'un emprunt de 100 000 € et présente les propositions de la BCME, du Crédit Agricole, de la Banque Postale et de la Caisse d'Épargne. Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la BCME sur 15 ans avec un taux de 0.65 % avec échéances trimestrielles constantes et amortissement progressif.

### **2) Création d'un contrat PEC**

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de créer des contrats PEC (Parcours Emplois Compétences) dans le but d'améliorer l'insertion professionnelle à des publics confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. L'Etat prend en charge 80 % de la rémunération brute au niveau du SMIC sur une base de 30h.

Le Conseil Municipal décide de créer un contrat PEC à temps complet de 35 h par semaine en partenariat avec CAP EMPLOI d'une durée de 9 mois au sein des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 30 septembre 2022. Le poste sera occupé par monsieur Thierry MARCHAND (Madame MARCHAND n'a pas pris part au vote).

### **3) Chemin de Souys**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 février 2021 sur l'achat du chemin de Souys correspondant à la parcelle B 104 de 5 600 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal décide de prendre une nouvelle délibération suite à la consultation du service des domaines imposée par la présence de la ville de Bobigny comme partie prenante.

L'acquisition de cette parcelle représente pour le service des domaines un coût global de 2 250 € HT réparti comme suit :

Lot A 0001 : 750 € HT Lot A0002 : 375 € HT

Lot A0003 : 750 € HT Lot A0004 : 375 € HT

Les frais de notaires et de géomètre si nécessaire seront à la charge de la commune. Maître Rogeon notaire à Moulins représentera les intérêts de la municipalité.

### **4) Délégation SIVOM Nord Allier**

Il est procédé à un nouveau vote pour les délégations au SIVOM :

- Titulaires : Jean-Pierre DESVAUX, Sylvie EDELIN
- Suppléants : Anabel LAUDET-MARTINET, Jean-Jacques DENIS

### **5) Délégation SICTOM Nord Allier**

Il est procédé à un nouveau vote pour les délégations au SICTOM :

- Titulaires : Sylvie EDELIN, Carole SANVOISIN
- Suppléants : Jean-Pierre DESVAUX, Jean-Jacques DENIS

### **6) Convention SDE 03**

La commune décide de réaliser une nouvelle convention avec le SDE 03 concernant les groupements de commande pour l'achat de gaz et d'électricité.

### **7) Convention Abris voyageur avec la région Auvergne Rhône-Alpes**

Le Conseil municipal décide de prendre avec la région Auvergne Rhône-Alpes une convention concernant la fourniture de 2 abribus à proximité du Calvaire dans le sens Saint-Menoux-Bourbon l'Archambault et dans le sens Saint-Menoux Moulins afin d'améliorer le service et la sécurité des voyageurs.

### **8) Convention avec l'ATDA (Agence technique départementale de l'Allier)**

Le Conseil Municipal décide de valider le projet d'avenant à la convention entre l'ATDA et la commune de Saint-Menoux pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

## 9 Motion concernant le changement d'organisation de la médiathèque départementale pour les bibliothèques municipales

La commune de Saint-Menoux, a été informée au début du mois de décembre que la médiathèque départementale dans le cadre de la réflexion sur son futur schéma départemental de lecture publique changeait de manière effective et immédiate son dispositif de distribution des livres.

Il est évoqué dans ce courriel que « la mise en place des navettes réservations a été un véritable succès », en l'occurrence le service actuel des livres par la médiathèque départementale aux bibliothèques municipales. Malgré ce « succès » nous apprenons que le dispositif bascule sur un système dit "cliqué-empporté" sur l'ensemble des sites avec obligation de retirer les réservations à Coulandon, Commentry ou Gannat, selon le secteur de référence au motif que le passage des navettes, mensuellement, impliquait une attente trop longue pour les lecteurs. Il est aussi expliqué que les bibliothèques emprunteront de plus petites quantités de livres, avec accès à plus de nouveautés dans le but de rendre un service plus rapide aux usagers.

Après échange avec l'association les « Amis des Livres » en charge de notre bibliothèque municipale il s'avère surtout que cette modification de dispositif va obliger les bénévoles à se déplacer de nombreuses fois à Coulandon.

A ce titre la municipalité, s'interroge sur les motifs réels de ce changement de dispositif, regrette l'absence de concertation préalable de la part des services du département, et demande le maintien du dispositif traditionnel pour les communes en faisant la demande.

### Divers

- Lotissement du Clos des Vignes : Il ne reste plus qu'un lot à vendre.
- La trésorerie de Bourbon l'Archambault va fermer ses portes au 31 décembre 2021, la commune dépendra alors de la trésorerie de Moulins.
- Achèvement de la phase de diagnostic du PLU (la synthèse est en ligne sur le site internet).
- Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais : Adhésion à l'EPF SMAF (Syndicat Foncier)
- Nouveaux services à l'épicerie solidaire : camion frigo et mise en place de salles.

**Fin à 22h00**